

DRT 6572 — « REMEDIES » EN DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

Description générale et objectifs du cours

Dans la tradition de common law, les recours (i.e. les « *remedies* ») en droit public et privé constituent maintenant un domaine d'étude juridique distinct. Hautement liés aux développements historiques des diverses sources de droits subjectifs (contractuelles, quasi-contractuelles, délictuelles, et cetera), les recours posent des problèmes théoriques et pratiques particulièrement complexes, et ce, surtout dans leurs ramifications contemporaines. Le cours vise donc à examiner le droit applicable aux modalités par lesquelles les droits subjectifs peuvent se réaliser et s'exécuter.

Les objectifs du cours consistent à bien comprendre, à pouvoir appliquer et à savoir évaluer les principes relatifs aux différents recours en common law. Les principaux thèmes qui seront abordés incluent : a) le concept de « *remedy* » ; b) la discrétion judiciaire en la matière ; c) le rôle de l'« *equity* » ; d) les règles concernant les dommages-intérêts compensatoires ; e) les recours d'injonction (interlocutoire et permanente) et d'exécution en nature ; f) la possibilité de dommages-intérêts exemplaires (i.e. « *punitive damages* ») ; g) et une introduction aux aspects de « *restitution* ». À la fin du cours, les étudiants et étudiantes seront sensés être en mesure d'analyser et de résoudre des cas pratiques sur ces questions de façon cartésienne, logique et critique.

Méthode pédagogique

Le cours sera offert selon la méthode dite « socratique », typique en common law, où les étudiants et étudiantes participent activement aux discussions en classe à travers desquelles, de fait, la matière sera transmise. Le matériel pédagogique devra donc faire l'objet de lectures préalables afin de permettre à tous d'intervenir dans la discussion et de répondre aux questions.

Mode d'évaluation

L'examen unique de fin de session, d'une durée de trois heures, comptera pour 80% de la note finale pour ce cours ; il sera à livre ouvert (i.e. tous les documents papiers seront permis) et inclura une partie théorique et des cas pratiques. Le 20% restant sera attribué pour la participation aux discussions en classe.

Bibliographie

- Obligatoire:
- J. Berryman *et al.*, *Remedies: Cases and Materials*, 4th ed. (Toronto: Emond Montgomery, 2001).
 - S. Beaulac *et al.* (dir.), *The Joy of Torts* (Markham : Butterworths, 2003).
 - Documents supplémentaires distribués en classe.
- Complémentaires:
- J. Cassels, *Remedies: The Law of Damages* (Toronto: Irwin, 2000).
 - J. Berryman, *The Law of Equitable Remedies* (Toronto: Irwin, 2000).
- * Ces deux derniers livres sont à la réserve de la bibliothèque de droit.